



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

PROCÈS - VERBAL du Conseil Municipal du 21 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 janvier 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (arrivé à 20h45), Yves LAOUENNAN, Catherine BAZIN, Virginie BOUCHARD, Mylène MILON, Jean-Claude MORIN, Marie-France CABARET, Nathalie DAVIAU, Agnès SESCHEBOEUF, Françoise LEREAU, Karine LECLUYSE et Marc RAVANEL.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Thibault PELLETIER..... a donné pouvoir à Marie-France CABARET.
Grégory MAIN..... a donné pouvoir à Christelle MINARD.
Annabel DOS REIS..... a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND.

Était absent :

Ariel ALLARD

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

Nombre de votants : 18

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 10 décembre 2014. Mme Mylène MILON s'interroge sur le fait que soit mentionné le nom de certains agents dans le paragraphe relatif aux départs en retraite. Madame le Maire répond, qu'il s'agit en effet d'une erreur, aucun nom ne doit être cité. La modification va par conséquent être apportée.

Aucune autre observation n'est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du conseil municipal du mercredi 21 janvier 2015

Comptes-rendus des délégations données par le conseil municipal au Maire et Adjoint au Maire selon l'article L.2122-22 du CGCT.

Finances :

- Information sur les rapports de la CRC de Septembre et Décembre 2014 (envoyé par mail aux membres du conseil le 9 janvier 2015).
- Clôture Siis
- Convention de Dénéigement avec les agriculteurs

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.

02.37.65.30.66.

Ressources Humaines :

- Recours aux missions facultatives du centre de gestion 28.
- Recours au centre de gestion pour la réalisation des salaires.
- Autorisation de conclure des contrats pour accroissement temporaire et / ou saisonnier d'activité.

Manifestations :

- Action citoyenne « Nettoyons la Nature »
- Organisation du concours des Maisons Fleuries commune et départemental

Autres-Divers

Madame le Maire demande au conseil municipal si deux sujets peuvent-être rajoutés à l'ordre du jour ?

- Décisions modificatives à prendre au budget principal.
- Demande de solliciter le fond départemental de péréquation pour l'année 2014 et 2015.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux sujets.

-|| **Comptes-rendus des délégations**, données par le conseil municipal au Maire et Adjoints au Maire selon l'article L.2122-22 du CGCT.

Madame le Maire – Christelle MINARD :

Recours au Comité Technique du Centre de Gestion 28 pour la convention de mise à disposition de service de la commune de Tremblay les Villages vers la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Recours au Comité Technique du Centre de Gestion 28 concernant la délibération pour la mise en place du régime indemnitaire, le règlement intérieur du régime indemnitaire, propositions de délibérations pour la mise en place des astreintes, de la journée de solidarité, des absences exceptionnelles, instituant le temps partiel et le compte épargne temps.

Information sur les rapports de la CRC de Septembre et Décembre 2014 (envoyé par mail aux membres du conseil le 9 janvier 2015).

L'ensemble des membres du conseil municipal ont reçu par mail l'avis de la chambre régionale des comptes qui constate que les mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire prises par la commune de Tremblay les Villages ont bien été prises en tenant compte de leurs préconisations.

L'avis du 9 décembre 2014 déclare la saisine de la chambre régionale des comptes par l'entreprise Bequet et constate que la commune doit à l'entreprise Bequet la somme de 46 336,49€ au titre de la réalisation du lot n°2 du marché de travaux relatif au plateau omnisports.

Nous avons dû régler des intérêts moratoires pour la somme de 1814,90€.

A ce jour, l'ensemble des factures d'investissement dues par la commune aux entreprises pour les différents projets pour la somme de 429 000€ ont été réglées.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Clôture du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours

Le SIIS a été dissous le 31/12/2012.

Il conviendra de faire la clôture budgétaire de ce syndicat après la délibération des 3 autres communes membres (Boullay les Deux Eglises, Puiseux et Serazereux).

La commune de Tremblay les Villages devra acter la dissolution et réintégrer dans le budget de la commune au BP 2015.

Résultat de fonctionnement créditeur de 0,47€

Résultat d'Investissement créditeur de 0,49€

Madame le Maire reviendra devant le conseil municipal avec les éléments.

M. Yves LAOUENNAN demande s'il ne serait pas possible de délibérer dès aujourd'hui l'affectation de ces sommes au budget de la commune en précisant que notre délibération reste sous réserve de la délibération des 3 autres communes. L'assemblée accepte la proposition de M. LAOUENNAN à l'unanimité.

Délibération DCM 2015.01.21.01 : Clôture budgétaire du SIIS

Madame le Maire expose que le SIIS est dissous depuis le 31 décembre 2012.

Il convient alors de faire la clôture budgétaire de ce syndicat sous réserve que les 3 autres communes membres de ce syndicat acceptent (Sérazereux, Puiseux et le Boullay les Deux Eglises).

La commune de Tremblay les Villages doit acter la dissolution et réintégrer dans le budget principal de la commune au BP 2015 :

- en résultat de fonctionnement un crédit de 0,47€
- en résultat d'investissement un crédit de 0,49€

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, l'affectation de ces résultats sous réserve que les 3 autres communes membres délibèrent dans ce sens.

**Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission
au représentant de l'État et affichage.**

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) souhaite nous rencontrer avec Monsieur le Sous Préfet pour faire un point budgétaire afin de valider ou non la possibilité de recourir à l'emprunt pour couvrir le déficit restant.

Madame le Maire rappelle les propositions des banques :

- **Le Crédit Agricole :**

Différé du remboursement en capital pendant 24 mois des échéances des emprunts souscrits auprès du crédit agricole.

- **La Caisse d'Epargne :**

- Prêt Relais : un prêt relais de 120 000 € qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui.
- Prêt sur 15 ans : de 205.000,00 € à taux fixe de 2,29 %

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.

02.37.65.30.66.

- **La Caisse des Dépôts :**

un prêt de 225 934 € au taux de 1,99 % (+taux de période 0,5%) sur 20 ans

Après notre rendez vous avec la CRC du 10 Février à Orléans, nous réunirons la commission des finances pour bâtir le BP 2015.

Il a été demandé à chaque service et aux adjoints de recenser les besoins urgents à budgéter au BP 2015. Le budget devra être voté en mars.

1^{er} Adjoint au Maire – Jean-Luc SORAND :

Réorganisation des postes de nos 4 agents techniques à compter du lundi 5 janvier 2015 :

- L'un d'eux se charge auprès du personnel de la Mairie d'une partie des fonctions effectuées auparavant par le garde champêtre, à mi-temps. Il effectue désormais tous les relevés d'eau, l'ensemble de la facturation est prêt à être envoyé et les règlements sont demandés pour le 15 Février.
- L'un d'eux assure pour 3 mois les transports scolaires, jusqu'au retour des vacances de février 2015.

Ces deux agents, pendant la période hivernale, s'occupent plus particulièrement de travaux d'intendance pour la partie technique sur l'ensemble des bâtiments communaux (électricité, liaisons informatiques, travaux divers suite aux contrôles annuels de VERITAS).

- Les deux autres agents assurent l'entretien des espaces verts et autres petits travaux.

Dès le printemps, l'ensemble de l'équipe se consacrera aux espaces verts.

- Dans un souci d'économie, nous envisageons la vente d'un petit camion (330 000 Kms) en panne actuellement et présentant des frais importants pour sa remise en état.
- Vente de la balayeuse qui ne donne pas satisfaction et demande beaucoup d'heures pour traiter nos caniveaux (matériel acheté il y a 3 ans). Cette machine est coûteuse en entretien, nous devons changer très souvent les balais (coût 1000 euros). Nous louerons une balayeuse plus performante et plus rapide.

Réorganisation des bureaux de la Mairie :

Au rez-de-chaussée :

- Le bureau des adjoints redeviendra le bureau de Madame le Maire avec accès direct sur le hall d'accueil.
- Le bureau du secrétaire général deviendra une salle de réunion et permettra ainsi de recevoir lors des permanences des adjoints et des maires délégués avec un accès facile.
- Le bureau de l'ancien maire deviendra le bureau des adjoints.
- Le bureau du secrétariat au rez-de-chaussée accueillera, à l'avenir, les secrétaires et la secrétaire générale. (3 postes)

20h45 : Arrivée de Monsieur Frédéric SEVIN

A l'étage :

- Après avoir procédé au rangement des archives, soit à Vernouillet, soit dans le local de la mairie après avoir largement évacué de nombreuses choses stockées sans ordre particulier :
- L'ancien bureau de garde champêtre deviendra le bureau du SIVOM (Président et secrétariat) ou salle de réunion.
- Le second bureau sera réservé aux ressources humaines et à la comptabilité (deux personnes).

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

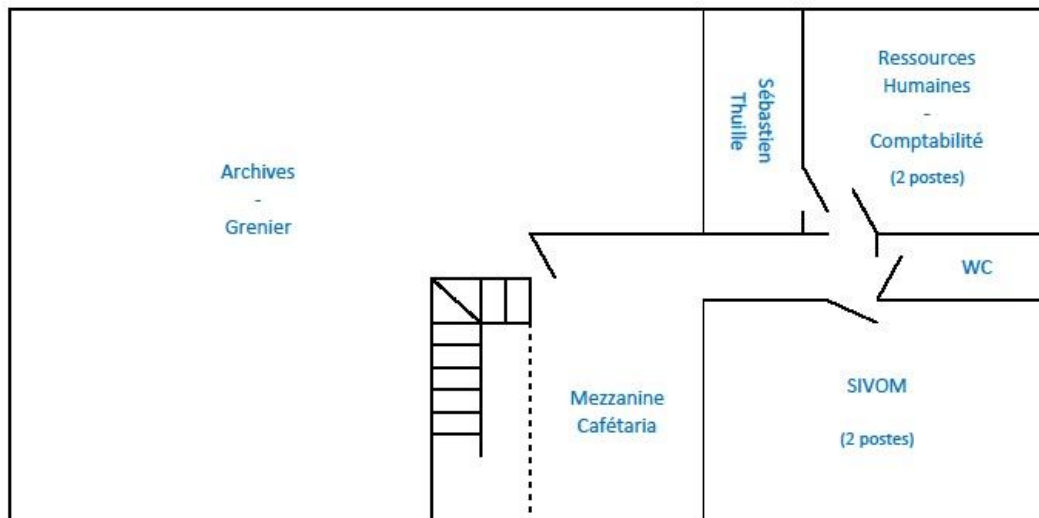
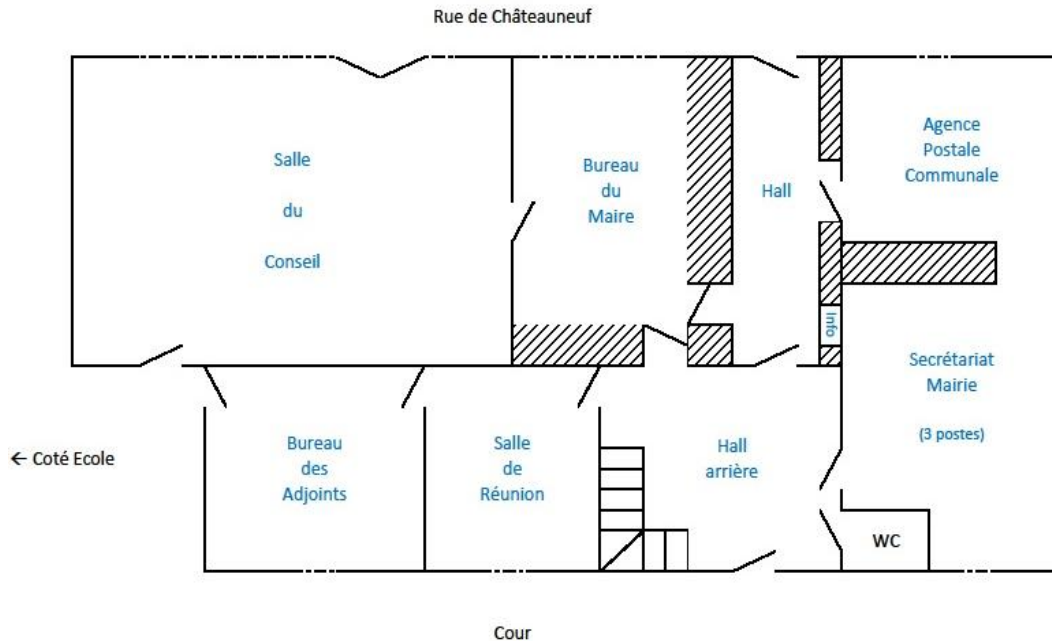
Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.



Travaux d'entretien :

Grâce aux subventions et enveloppes parlementaires, nous avons lancé les travaux de couverture sur nos églises.

M. Jean-Luc SORAND a reçu avec Jean-Baptiste GOUIN (Réfèrent de la Fondation du Patrimoine pour la commune) l'architecte, François SEMICHON, pour nous établir un diagnostic chiffré dans l'ordre des urgences des travaux à prévoir sur l'église de Tremblay les Villages. La collecte de cette fondation pourra ainsi être lancée.

L'urgence suivante est de traiter les cinq grosses fuites sur nos réseaux d'eau (les devis sont obtenus). Nous devons inscrire ces travaux au budget 2015.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.

02.37.65.30.66.

Travaux à relancer :

La mise en sécurité routière de la rue Saint-Jacques. M. Jean-Luc SORAND a relancé le bureau d'études pour organiser le premier rendez-vous de chantier qui aura lieu jeudi 22 janvier.

M. Jean-Luc SORAND va recevoir l'entreprise MUSCI pour organiser et sélectionner les travaux de voirie à faire en priorité selon le marché signé en mars 2014 par l'ancienne équipe municipale.

Il y aura notamment dans nos priorités, la réfection de la rue de la poste à Tremblay qui est restée "en attente" depuis déjà plusieurs années.

Mmes Virginie BOUCHARD et Catherine BAZIN, riveraines de cette rue, précisent que la vitesse excessive des véhicules dans cette rue laisse craindre une certaine insécurité lorsque le revêtement sera refait. Elles précisent qu'il serait judicieux de prévoir des trottoirs ou un dispositif de marquage équivalent afin de protéger les piétons.

Mme Catherine BAZIN précise également qu'une dénivellation, déjà significative par endroit entre le niveau de la route et le sol de certaines propriétés, mérite que l'étude des travaux à réaliser prenne cette problématique en compte afin d'éviter toute inondation en cas de fortes pluies qui sont de plus en plus fréquentes.

Petits travaux divers à réaliser d'ici la fin de l'hiver :

- Murs de la mairie de Saint Chéron des Champs.
- Abri bus à réparer sur Chêne-Chenu
- Peinture des menuiseries du Presbytère
- Remplacement de la fenêtre et des volets du bureau de l'ancien garde champêtre. (Etage)
- Peinture et sol du bureau ressources humaines et comptabilité. (Etage)
- Petit bureau à aménager pour l'agent technique reprenant certaines tâches de l'ancien garde champêtre.
- P.L.U en cours, sous les directives organisationnelles du Pays Drouais.

2e Adjointe au Maire – Annabel DOS REIS :

(Compte rendu préparé par l'intéressé et lue par Madame le Maire)

Suivi des dossiers locataires :

- Dossier du logement sis 2 rue des caves à Ecublé : envoi d'une LR avec AR demandant un état des lieux et une remise des clés le 30 janvier 2015.
- Dossier du logement de la mairie d'Ecublé : envoi d'une LR avec AR demandant un état des lieux et une remise des clés au 31 mars 2015.

Participation à des formations et réunions d'information au Centre de Gestion 28 :

- Formation Déroulement de carrière des agents de la fonction publique territoriale.
- Formation Indisponibilité des agents.
- Réunion d'information sur la mise en place par le CDG28 d'un appel d'offre sur l'action sociale et la protection sociale.

3e Adjoint au Maire – Arnaud LEHERICHER :

Archivage des actes administratifs :

La réglementation nous impose de tenir à jour les archives communales à chaque fin d'année. Pour l'importance de notre commune cela consiste à réaliser un registre des délibérations et un registre des arrêtés.

Si autrefois l'archivage pouvait s'effectuer par nos soins, cela n'est malheureusement plus le cas depuis le décret du 8 juillet 2010 qui interdit le collage des actes administratifs et impose la reliure de ces derniers.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

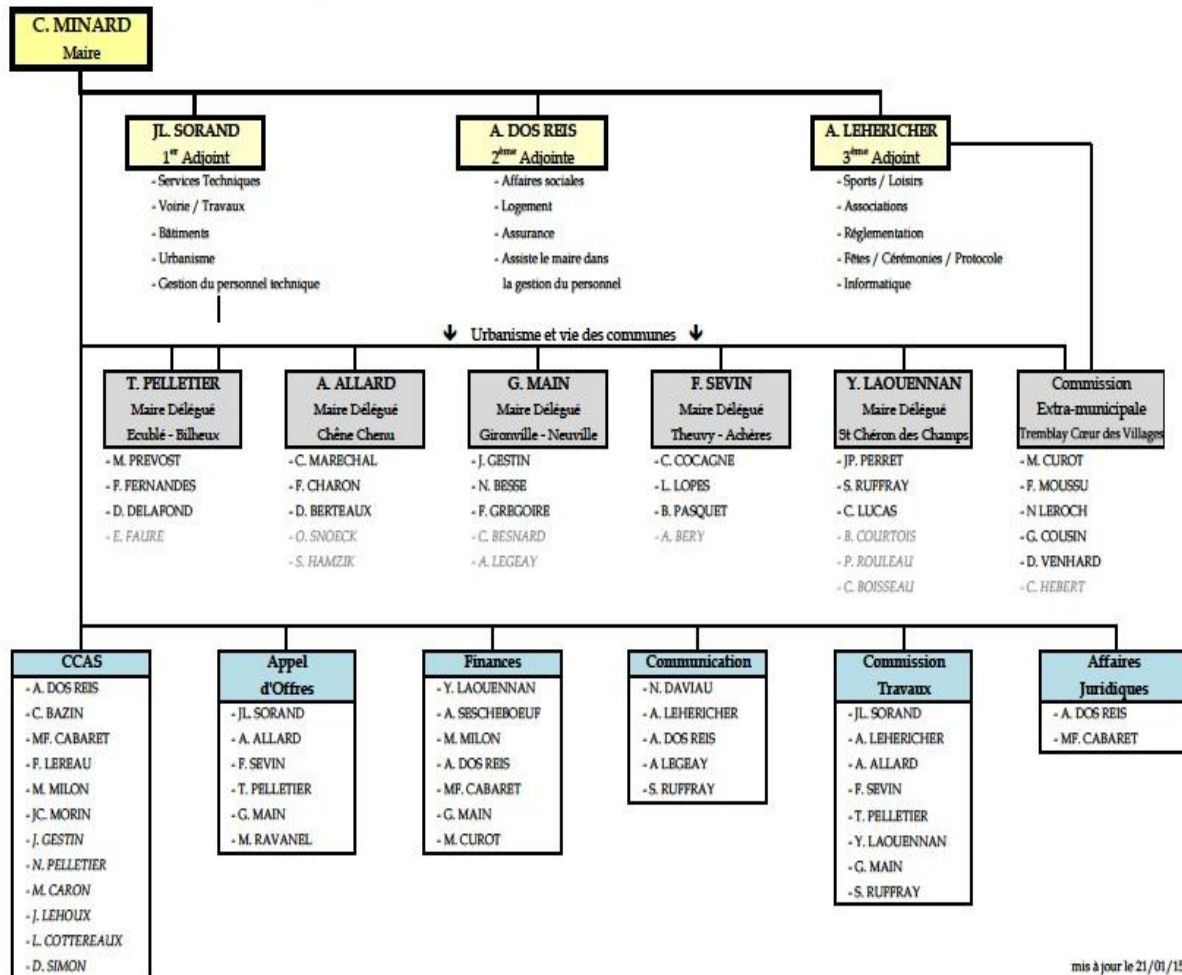
02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Ainsi, nous devons transmettre tous nos actes en format papier à un professionnel qui réalisera avec ces derniers nos registres permettant ainsi la conservation et la consultation future de nos écrits. En reprenant les documents 2014, M. Arnaud LEHERICHER a eu la mauvaise nouvelle de s'apercevoir que l'ancienne municipalité n'avait rien fait des années 2012 et 2013. La charge de travail a donc été triplée mais surtout le coût va subir cette même hausse. M. Arnaud LEHERICHER est en train de lancer une consultation auprès de 3 professionnels et est dans l'attente de tarifs précis. Néanmoins, il faut compter être obligé de dépenser environ 800 € pour être à jour de ces 3 années.

Organigramme des élus et des services :

Après quelques mois de travail de la nouvelle équipe d'élus municipaux, l'absence d'organigramme, permettant à chacun de savoir qui fait quoi, semblait se faire ressentir par moment. Pour palier à ce besoin, 2 organigrammes ont été réalisés : un organigramme des élus et un organigramme des services.

ORGANIGRAMME DES ÉLUS - TREMBLAY LES VILLAGES



Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilbeux
Theuivy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages

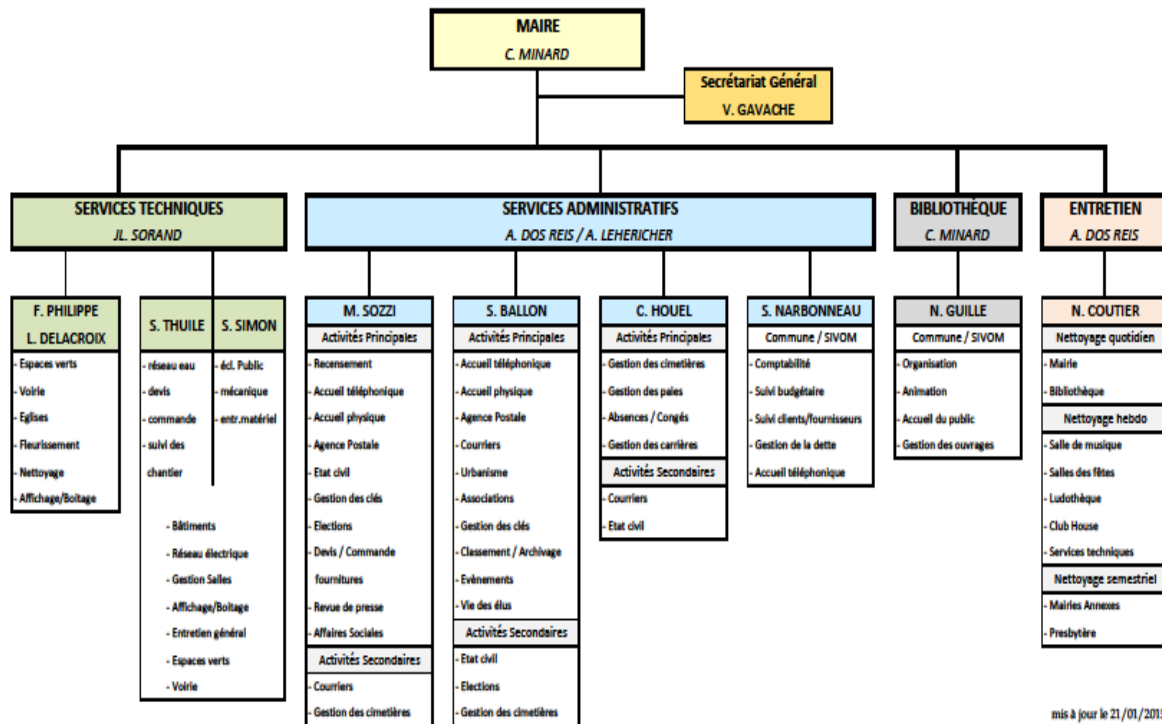


TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

ORGANIGRAMME DES SERVICES - TREMBLAY LES VILLAGES



Informatique :

La remise en état de notre parc informatique est en cours. La Sté Swiss Gestion Pro (qui avait été retenue) découvre un certain nombre de surprises désagréables l'obligeant à accomplir bien plus que le devis prévu. Néanmoins, elle le prend jusqu'à maintenant à sa charge et « ne compte pas ses heures ». Les grandes améliorations en cours et à venir :

- Travail en réseau optimisé avec l'emploi de sessions sécurisées individuelles.
- Implantation d'un nom de domaine « tremblaylesvillages.com » qui a été initié par O. SNOECK – conseiller consultatif de Chêne-chenu et qui va permettre notamment de travailler avec des adresses mails uniformisées.

Madame le Maire et chaque adjoint détiendrons également une adresse mail « mairie » leur permettant de pouvoir communiquer sous le nom de la mairie plutôt qu'avec leurs adresses personnelles.

- Evolution du matériel et des logiciels pour une meilleure efficacité de travail.

Madame le Maire précise qu'un besoin logiciel va apparaître très prochainement avec l'obligation de dématérialiser notre comptabilité. Une étude est en cours pour savoir quels logiciels ont les meilleurs rapports utilisation/prix.

Associations : Le dossier annuel a été revu et corrigé pour y apporter quelques modifications notamment sur les réservations de salles. Ceci dans le but d'éviter de demander aux associations de devoir prévoir leurs besoins jusqu'à 18 mois en avance. Ce système était jugé trop complexe et surtout impraticable.

Le reste du dossier consiste à connaître nos associations, leur ampleur, leurs impacts sur la commune, leurs besoins, leurs manifestations, ...

Les dossiers sont à rendre pour le 31 janvier. M. Arnaud LEHERICHER les étudiera avec la secrétaire en charge des associations pour établir notamment le tableau des subventions allouées pour 2015 qui sera présenté au conseil par la suite.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuville-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Finances :

Madame le Maire notifie à l'assemblée les différentes subventions dont la commune va bénéficier.

- 210 000€ de subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur.
- 85 600 € du conseil régional pour le financement du plateau omnisports.
- 19 129 € au titre du FDAIC supplémentaire pour le bâtiment 31 rue du Dr Taugourdeau.
- 2 329 au titre du FDAIC supplémentaire pour la réparation des toitures de nos églises.

Nous avons pu réunir 145 183 € de subvention d'investissement que nous n'avons pas pris en compte dans notre budget ainsi que la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 210 000 €, soit 355 183 € de subventions.

Délibération DCM 2015.01.21.02 : Décisions modificatives du budget principal 2014

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de réajuster certaines lignes budgétaires. A savoir :

Recettes de fonctionnement :

Compte 774 :	+ 210 000 €	(subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur)
Compte 758 :	+ 22 000 €	(divers remboursements d'honoraires, assurances, etc...)
Compte 6419 :	+ 14 700 €	(remboursement salaires d'agents malades par les assurances)
Compte 7328 :	+ 14 800 €	(FPIC)
Compte 74127 :	+ 32 500 €	(dotation national de péréquation)
Compte 70323 :	- 2000 €	(redevances gaz, erdf etc..)
Compte 70388 :	- 1000 €	(redevance agence postale)

Soit un total de recettes de fonctionnement supplémentaire de + 291 000 €

Madame le Maire propose au conseil municipal de virer 291 000 € du compte 023 de la section de fonctionnement au compte 021 de la section d'investissement afin de venir réduire le déficit d'investissement.

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 – compte 10223 :	+ 4545 €
Chapitre 20 – compte 2031 :	- 4545 €

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Délibération DCM 2015.01.21.03 : Demande de subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2014.

Ce dispositif permet aux communes de financer une partie de leurs investissements grâce à cette ressource dont la répartition appartient au conseil général.

Destiné aux communes de moins de 5000 habitants, il permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.

02.37.65.30.66.

La dotation de ce fond constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget principal.

Madame le Maire propose de solliciter le Fond Départemental de Péréquation au titre de l'année 2014.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Délibération DCM 2015.01.21.04 : Demande de subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2015.

Ce dispositif permet aux communes de financer une partie de leurs investissements grâce à cette ressource dont la répartition appartient au conseil général.

Destiné aux communes de moins de 5000 habitants, il permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année.

La dotation de ce fond constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du Budget principal.

Madame le Maire propose de solliciter le fond départemental de péréquation au titre de l'année 2015.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Convention de déneigement avec les agriculteurs présentée par Monsieur JL Sorand :

M. Jean-Luc SORAND présente la convention de déneigement à passer avec les agriculteurs.

M. Thibault PELLETIER absent ce soir, a réuni les agriculteurs, en présence du service des routes du conseil général et les maires délégués.

M. Jean-Luc SORAND propose au conseil municipal d'adopter la convention suivante :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES

Entre la commune de Tremblay les Villages, représentée par son Maire, Mme Christelle MINARD - Mairie - 7 rue de Châteauneuf - 28170 - TREMBLAY LES VILLAGES

Et

M. :

Demeurant :

Tel fixe :

Tel portable:

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Adresse mail :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition d'une lame de déneigement communale, décrite à l'Article II, appartenant à la Commune, pour la mise en œuvre du déneigement des routes communales.

ARTICLE II : DESCRIPTION DU MATÉRIEL MIS A DISPOSITION

Lame de déneigement :

Marque :

Type :

Dimensions :

Largeur d'utilisation :

Poids :

Type d'attelage :

ARTICLE III : DÉFINITION DES ROUTES COMMUNALES A DÉNEIGER

La consistance des circuits de déneigement des routes communales, pour lesquelles l'intervention du matériel communal est sollicitée, est définie dans l'Annexe 1 de la présente convention, avec extension possible en fonction des besoins et en accord avec le responsable communal. La Commune se réserve le droit de modifier le circuit en concertation avec le signataire de la convention en raison, notamment, de situations d'urgence, de conditions climatiques exceptionnelles, etc.

ARTICLE IV : DÉCLENCHEMENT ET CONTRÔLE DE L'INTERVENTION

La décision est prise par le représentant communal, étant précisé que Mr _____ s'engage à respecter les conditions d'intervention telles que fixées par la réglementation en vigueur et notamment par le Code de la Route.

ARTICLE V : RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS D'ASSURANCES

V-1 : Le signataire est soumis à l'obligation d'assurance « véhicules terrestres à moteur concernant son engin ».

V-2 : S'agissant des interventions de déneigement définies à l'Article VII ci-après, le contrat d'assurance « flotte automobile » de la Commune interviendra exclusivement sur les dommages aux tiers pouvant survenir en circulation ou du fait du fonctionnement de la lame de déneigement lors de ces interventions.

Lors d'un sinistre, le signataire s'engage à prévenir le responsable communal à la Mairie - 7 rue de Châteauneuf - 28170 – TREMBLAY- LES- VILLAGES -☎ : 02.37.65.28.18.

ARTICLE VI : RÉPARATIONS

Les réparations éventuelles du matériel, liées aux dégradations subies du fait de l'intervention, devront être constatées par le responsable communal et seront à la charge de la Commune.

ARTICLE VII : REMUNERATION

L'intervention pour le compte de la Commune est rémunérée sur le temps d'utilisation effectif du matériel sur les sections de routes communales visées en Annexe 1, à compter du départ du lieu de garage au retour au lieu de garage.

Les tarifs de rémunération sont définis à l'Annexe 2 et basés sur le barème du Conseil général

ARTICLE VIII : DUREE

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter de sa signature. Elle sera renouvelée, par périodes successives d'un an, par tacite reconduction.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

ARTICLE IX : MODIFICATIONS

Mr _____ devra avertir le responsable communal de toute modification susceptible d'affecter l'application de cette convention :

- ^ Au moins 1 mois avant que la modification n'ait lieu, s'il s'agit d'une modification prévisible
- ^ Dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la modification, s'il s'agit d'une modification imprévisible.

Ceci afin que les signataires puissent prendre les dispositions nécessaires à la maintenance du service hivernal. Ces modifications feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE X : RÉSILIATION

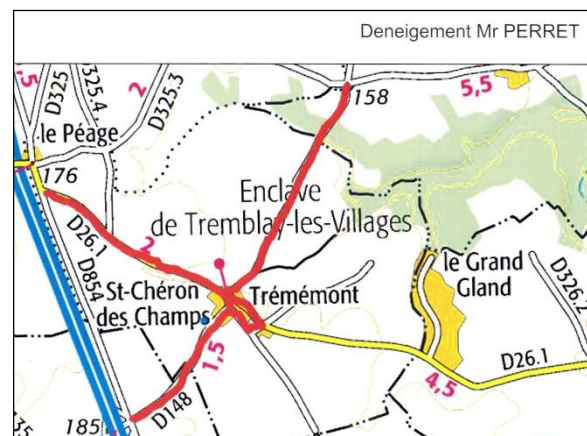
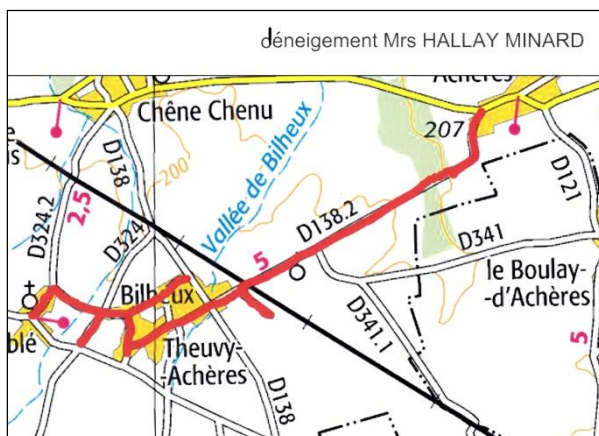
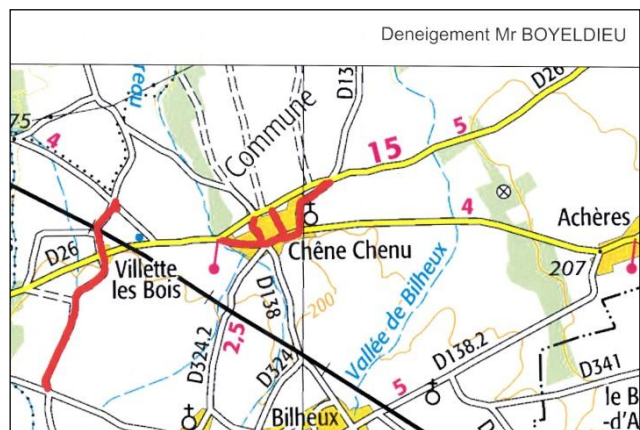
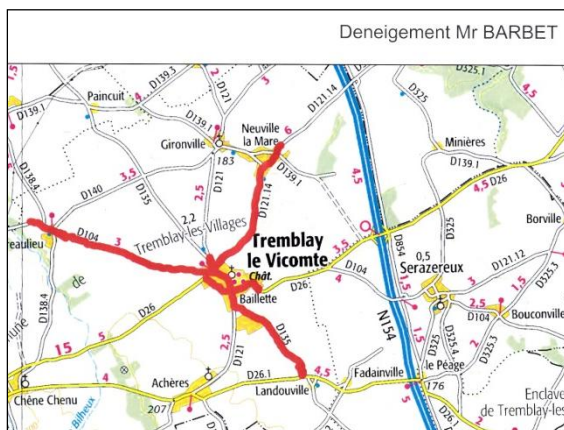
Chacune des parties peut demander la résiliation ou le non-renouvellement de la convention par simple courrier un mois au moins avant la date d'expiration ou au plus tard le 30 Sept de l'année en cours.

4 agriculteurs sont conventionnés sur le territoire de la commune pour assurer le déneigement de nos routes communales.

Le tarif horaire est indiqué dans l'annexe jointe du PV

Il faut compter en moyenne 15 h d'intervention par agriculteur (en fonction de l'état d'enneigement).

Budget global année 2015 à prévoir 3000 € et budget d'entretien des lames environ 1000 €.



Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuivy-Achères

Gironville-Neuille
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

DENEIGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LAME

TARIFS DE LOCATION DE TRACTEURS AGRICOLES EN INTERVENTION HIVERNALE

HIVER 2014/2015

(Selon le barème d'entraide de la Chambre d'Agriculture)

Tarifs horaires (€ Hors taxes)					
Heures normales			Heures majorées (Tracteur et chauffeur)		
Tracteur sans chauffeur (a)	Chauffeur (b)	Tracteur et chauffeur (a+b)	Dimanche, jour férié et nuit (1) +50%	De la 36 ^{ème} à la 43 ^{ème} heure (2) +25%	A partir de la 44 ^{ème} heure (3) +50%
28,47	16,50	44,97	53,22	49,10	53,22

Nota

Heures de nuit : 22 heures à 6 heures.

La semaine civile débute le lundi à 0 heure et se termine le dimanche à 24heures.

Les temps de travail s'entendent du départ de l'exploitation au retour à l'exploitation.

Prestations assujetties à la TVA au taux de 10.00 % (Art. 279, alinéa I du CGI modifié par loi 2013-1278 du 29 décembre 2013)

(1) Convention collective de travail des exploitations de polyculture et d'élevage du département d'Eure et Loir du 27 juin 1983 actualisée

(2) Majoration des 8 premières heures supplémentaires au delà des 35 heures hebdomadaires.

(3) Majoration des heures supplémentaires à partir de la 44^{ème} heure supplémentaire hebdomadaire.

Délibération DCM 2015.01.21.05

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de déneigement entre la commune et les agriculteurs.

Prend acte que cette prestation :

- sera effectuée à la demande de la commune.
- sera facturée par les agriculteurs conventionnés, dans les conditions tarifaires fixées selon le barème du conseil général et du barème d'entraide de la chambre d'agriculture.
- prévoir les crédits nécessaires au budget de chaque année au chapitre et à l'article prévus à cet effet.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

⇨ Ressources Humaines :

Pour information, la situation des effectifs de la collectivité est la suivante :

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

- Filière Technique :

Après le départ en retraite du garde champêtre et de l'un des agents, il reste 4 agents techniques et un agent d'entretien des locaux.

- Filière Administrative :

Il y avait 6 agents administratifs en 2014 dont un à mi-temps, un autre à 7/35^{ème} et 4 à temps complet. Nous avons eu un départ en retraite de l'agent à mi-temps en mai 2014.

Nous allons avoir un départ en retraite de l'agent à 7/35^{ème} fin mars 2015.

Un agent de grade attaché est en arrêt de travail depuis le 23/09/2014 et jusqu'au 14/02/2015.

Un agent administratif est en arrêt de travail du 18/09/2014 au 04/10/2014 puis en arrêt de travail du 28/11/2014 au 16/02/2015 qui sera suivi d'un congé maternité jusqu'au 7/06/2015, qui sera lui-même suivi de ses congés payés et ses récupérations d'heures jusqu'au 15/08/2015.

- Filière du patrimoine :

Un agent du patrimoine en charge de la bibliothèque pour un temps non complet de 9,75/35^{ème} annualisé.

En résumé, la filière la plus sensible est celle de l'administratif où il va rester pour assurer le service public seulement 2 agents administratifs dont 1 qui assure l'accueil de l'Agence Postale Communale à mi temps. Au vu des retards pris dans les dossiers par manque d'effectif, au vu des procédures à mettre en place et de la gestion de la collectivité, nous avons eu recours au centre de gestion 28 et nous allons devoir recruter.

Au total, il reste actuellement 11 agents.

Délibération DCM 2015.01.21.06 : Délibération relative à la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de deux agents en arrêt de travail, d'un autre temporairement absent, en prévoyance d'un futur départ en retraite au mois de mars et de la nécessité de remettre en place des procédures et de l'archivage, il y aurait lieu de créer de 1 à 3 postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces agents assureront des fonctions d'agents administratifs.

(Clause facultative - si la durée du contrat initial est inférieure à 12 mois et que le renouvellement a lieu au cours des 18 mois consécutifs au recrutement initial). Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, sur une période de 18 mois consécutifs, selon les modalités suivantes : renouvellement par période d'un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

1) De créer 3 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade de rédacteur à 35 heures par semaine et d'autoriser Madame le Maire à recruter

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

un ou des agents contractuels pour pourvoir à ce ou ces emplois et à signer le ou les contrats de recrutement.

2) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 1 Rédacteur à 35 heures Échelon 7

- 1 Rédacteur à 35 heures Échelon 5

- 1 Rédacteur Échelon 7 de 7 heures et selon les besoins des heures complémentaires

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3) D'autoriser le Maire à renouveler, le cas échéant, le(s) contrat(s) dans les conditions énoncées ci-dessus

**Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission
au représentant de l'État et affichage.**

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Délibération DCM 2015.01.21.07 : Recours aux missions facultatives (optionnelles) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir – Adhésion - Décision

Le Maire informe l'assemblée :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 modifié relatif aux centres de gestion,

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion de la F.P.T. d'Eure-et-Loir (CdG28) met en œuvre une vingtaine de missions dites « obligatoires » à destination des collectivités locales euréliennes affiliées.

Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée : les plus connues sont l'organisation des concours et examens professionnels, la gestion des carrières de plus de 6000 agents, le secrétariat des instances paritaires et l'administration d'une bourse de l'emploi, etc...

Au-delà de ces missions obligatoires, en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi susvisée, le CdG28 a légalement compétence, pour développer à la demande des collectivités, des missions dites « facultatives » (optionnelles) visant à « *assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements* » (article 25 de la loi n° 84-53 précitée).

Ces prestations sont, pour certaines financées, par la cotisation annuelle versée par les collectivités affiliées ; les autres dans les conditions fixées par délibération par le Conseil d'Administration du CdG28.

Actuellement, les prestations facultatives du CdG28 répondant aux attentes des collectivités, sont les suivantes :

1. Assistance juridique et pré contentieux,
2. Service de remplacement,
3. Service d'accompagnement,
4. Mise à disposition, à titre pérenne, d'agents dans les collectivités,
5. Aide au recrutement,

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

6. Calcul des allocations chômage,
7. Publication du bulletin trimestriel d'informations « Ressources Humaines »,
8. Retraite (avec partenariat C.N.R.A.C.L.),
9. Handicap : recrutement et maintien dans l'emploi,
10. Assurance groupe des risques statutaires,
11. Conseil en organisation (notamment fiches de postes, aide à la description de poste),
12. Hygiène et sécurité : diagnostic et conseil ; aide à l'élaboration du document unique,
13. Accompagnement social de l'emploi,
14. Rétablissement sur site de la gestion administrative des agents...

L'ensemble de ces missions facultatives sont présentées de façon détaillée sur le site du CdG28 : www.cdg28.fr. Chaque prestation facultative payante se traduit systématiquement par une convention définissant les contours de la mission sollicitée par la collectivité demanderesse (nature, fréquence, durée, tarification, conditions de résiliation, voies de recours...).

S'adaptant aux besoins exprimés par les collectivités, de nouvelles missions pourront être développées (exemples : paie dans les collectivités, archivage, protection sociale complémentaire...)

Aussi, le Maire (ou Président) propose à l'assemblée délibérante, l'adhésion de principe aux missions facultatives du CdG28 ; l'autorité territoriale déterminant en fonction des besoins le recours à une ou plusieurs des prestations proposées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE D'ADHÉRER aux missions facultatives, actuelles et à venir, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'Eure-et-Loir (CdG28),

AUTORISE l'autorité territoriale :

- d'une part à recourir à ces missions facultatives en fonction des besoins,
- d'autre part à signer les conventions, avenants et tout document nécessaire.

PREND ACTE que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28,

**Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission
au représentant de l'État et affichage.**

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Délibération DCM 2015.01.21.08 : Recours au centre de gestion pour la réalisation des salaires.

Madame le Maire informe qu'elle a dû recourir au service du centre de gestion pour la réalisation des salaires du mois de janvier et la remise à niveau des dossiers des agents.

Le coût de la mission pour une journée est d'environ 220 € toutes charges comprises.

Il sera nécessaire de prévoir 2 à 3 jours pour le faire.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention et les documents relatifs à cette demande de mission et d'effectuer le règlement de la facture liée à cette mission.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Informations supplémentaires : Pour les agents en arrêts pour l'année 2014, nous avons perçu le remboursement des salaires à hauteur de 11 932 €. Ce crédit budgétaire n'était pas comptabilisé dans le budget 2014, il vient donc ajouter une recette. Sur cette période et jusqu'au 12 janvier aucun agent n'avait été recruté en remplacement.

Les remboursements des salaires et des charges sont remboursés à hauteur de 95 % avec 10 jours de carence et ce jusqu'au 3ème mois d'arrêt. Ensuite l'agent perçoit un demi-traitement remboursé à 95 % à la collectivité par notre assurance.

Manifesterations :

Action citoyenne « Nettoyons la Nature » présentée par Mme Nathalie DAVIAU

Des bénévoles de Châteauneuf en Thymerais ont déjà réalisé cette action par le passé en formant des groupes de bénévoles munis de sacs poubelles dans le but de nettoyer la nature de tous les détritrus pouvant y être intempestivement jetés.

L'idée serait de transposer cette action sur Tremblay les Villages en fixant un lieu de rendez vous et bien entendu des zones à traiter.

Mme Nathalie DAVIAU propose d'effectuer une 1^{ère} journée le samedi 11 Avril 2015, la matinée ou la journée entière selon la motivation des bénévoles, l'ampleur de la tâche, ...

En cas de succès de cette journée, il pourrait être projeté de renouveler l'événement en septembre avant l'ouverture de la chasse.

Madame le Maire précise que la semaine du développement durable a lieu début Mai et que notre action rentre pleinement dans ce cadre.

Concernant ce sujet, les conseillers consultatifs de Chêne-Chenu demandent la parole pour informer le conseil municipal qu'une sorte de décharge sauvage a lieu dans les bois de Chêne-Chenu à un endroit déjà connu pour ces mêmes problèmes par le passé.

Après une discussion collégiale sur le sujet, Madame le Maire, indique que la municipalité va tenter de cibler les protagonistes pour intervenir auprès d'eux et essayer de faire cesser ces agissements. Cela reste malheureusement incertain car il est très difficile de régler ce genre de problème rapidement.

Organisation du concours des Maisons Fleuries communal et départemental présentée par Mme Virginie BOUCHARD

Le concours départemental a lieu en général début juillet. Une quinzaine de maisons avaient été présélectionnées l'an passé mais la « barre » est très haute et les exigences du jury sont drastiques ! au final juste un petit groupe de maison a pu participer. Il ne concerne que les fleurs annuelles et de ce fait est très sélectif.

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé-Bilheux
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay les Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

02.37.65.28.18.
02.37.65.30.66.

Il sera reconduit cette année mais l'idée serait de lancer un concours interne communal offrant des possibilités de fleurissement plus ouvertes. Une sorte de comité s'est d'ores et déjà constituée autour de ce même intérêt. Il regroupe 4 personnes, prêtes à s'investir dans l'organisation de ce concours. Les modalités restent à fixer précisément mais il pourrait se dérouler fin aout ou début septembre.

Divers :

Conseil municipal des jeunes présenté par Madame le Maire

L'idée générale d'investir nos jeunes dans la vie de la commune parait intéressante. La commune pourrait pour cela décider de la constitution d'un conseil municipal des jeunes.

Il nécessiterait d'être encadré par quelques élus volontaires pour conserver une certaine ligne directrice.

Actuellement M. Emmanuel FAURE, conseiller consultatif d'Ecublé-Bilheux, a débuté quelques prises de renseignements sur le sujet avoir de pouvoir connaître les modalités de mise en place. L'action s'orienterait à priori vers une tranche d'âge correspondant aux élèves de collèges et/ou de lycée.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des élus seraient prêts à s'investir dans ce projet ?

Mesdames Virginie BOUCHARD, Nathalie DAVIAU et Agnès SESCHEBOEUF donne un accord de principe à confirmer ultérieurement selon les modalités plus complètes du projet. Il est précisé que le conseil municipal de ce jour comporte 3 absents à qui il parait opportun de faire la demande également.

Questions diverses :

- M. Yves LAOUENNAN demande où en est le contrôle de gestion et juridique que la Chambre Régionale des Comptes avait prévu de réaliser début 2015.

Madame le Maire, répond que nous n'avons aucune information à ce sujet actuellement et que le Sous Préfet non plus. Il est néanmoins prévu de poser la question lors de notre rendez vous du 10 février prochain.

- Mme Françoise LEREAU indique que quelques habitants se plaignent des difficultés pour lire les procès verbaux des conseils municipaux car ils sont imprimés trop petits.

M. Arnaud LEHERICHER répond que nous en sommes conscients mais que malheureusement nous n'avons pas beaucoup d'autres solutions au vu du nombre de pages conséquent que représentent les procès verbaux.

Madame le Maire indique qu'à l'avenir, les procès verbaux devraient être de moins en moins longs puisque les ordres du jour des conseils devraient comporter de moins en moins de sujets. Il sera alors sans doute possible d'améliorer ce point.

- Mme Nathalie DAVIAU demande si les dates des prochains conseils municipaux sont déjà fixées ?

Madame le Maire répond par la négative. Néanmoins, un conseil aura lieu fin mars pour le vote du budget et il est probable qu'un conseil intermédiaire intervienne courant février.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

. 02.37.65.28.18.
. 02.37.65.30.66.

L'ordre du jour étant épuisé et n'observant plus d'autre question diverse, Madame le Maire lève la séance à 22h45.